Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_187-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
9 décembre 2025

N° de la délibération
2025-187

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 9 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 9 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 18 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

Convention d'adhésion au Fonds Solidarité Logement du Finistère pour la période 2026-2028

Rapporteur : Hélène GUILLEMOT

Annexe CONVENTION D'ADHÉSION 2026-2028 AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT EN FINISTÈRE

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré la gestion des Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) aux Départements depuis le 1er janvier 2005. Le Conseil Départemental du Finistère a souhaité impulser à cette gestion une dimension partenariale en associant les différents acteurs en matière de logement.

Finistère Solidarité Logement est le Fonds de Solidarité pour le logement du département du Finistère. Il constitue un outil incontournable des différentes politiques menées en matière de logement par ses interventions en faveur du droit au logement, et a pour vocation à favoriser l'accès ou le maintien dans un logement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_187-DE

Les modalités d'intervention du fonds sont prévues par un règlement intérieur adopté par l'Assemblée départementale.

La commune de Carhaix Plouguer est signataire d'une convention pour le Fonds de Solidarité pour le Logement avec le Conseil Départemental du Finistère depuis 2006, contribuant ainsi aux aides accordées aux familles résidant sur la commune de Carhaix Plouguer.

La convention signée pour la période 2023-2025 et définissant les modalités de participation de la ville de Carhaix au FSL arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Dans le cadre de la présente adhésion au FSL, la participation financière de la Ville de Carhaix se calcule sur la base de :

- 12 % du montant des aides financières accordées aux résidents de la Ville de Carhaix durant l'année budgétaire précédente (toutefois l'augmentation de cette participation ne sera pas supérieure à celle des aides financières accordées par le Fonds sur l'ensemble du département),

- la participation financière aux mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dans le cadre du FSL, mises en œuvre par les travailleurs sociaux du Département sur le territoire de la Ville de Carhaix durant l'année précédente, soit une participation à hauteur de 500 €/mesure ASLL sur l'ensemble du territoire de la Ville de Carhaix.

Par ailleurs, la Ville de Carhaix dispose de la faculté d'encadrer le montant de sa participation dans le cadre de ses procédures budgétaires.

La convention ci-jointe, proposée par le Conseil Départemental, prévoit une participation financière sur les mêmes bases que la précédente convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur les termes de cette convention et autorisent le Maire à signer le cas échéant la convention d'adhésion à Finistère Solidarité Logement pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
- 29270 -